

- CHATHAM.—Du côté Ouest, depuis la rue Notre-Dame au Grand Tronc.
- CHATEAUGUAY.—Du côté Sud, depuis la rue Island à la rue Laprairie.
- CHATEAUGUAY.—Du côté Nord, depuis le No civique 147 à la rue Charlevoix et côté Sud, depuis la rue Ropery à la rue Charlevoix.
- CHENNEVILLE.—Des deux côtés, depuis la rue Craig à la rue Vitré.
- ST-CHRISTOPHE.—Des deux côtés, depuis la rue Dorchester à la rue Ste-Catherine.
- CITY COUNCILLORS.—Depuis le No civique 61 à 67.
- CLOSSE.—Du côté Ouest, depuis la rue Ste-Catherine à 150 pieds au Nord.
- COLLEGE, (du).—Du côté Ouest, depuis la rue St-Jacques à la rue St-Antoine.
- COTE-DES-NEIGES (Chemin de la) et SHERBROOKE.—Au coin Nord-Est.
- COTE-DES-NEIGES (Chemin de la).—Du côté Est, depuis l'avenue des Pins à 90 pieds en allant vers le Sud.
- DALHOUSIE.—Des deux côtés, depuis la rue des Communes à la rue Wellington.
- DAVIDSON.—Depuis le No civique 17 à la ruelle au Sud de la rue Ste-Catherine.
- DAVIDSON.—Du côté Ouest, depuis la rue Ste-Catherine à 275 pieds au Nord.
- DELISLE.—Des deux côtés, depuis les limites du quartier St-Joseph à 300 pieds à l'Est de la rue Fulford.
- DELORIMIER.—Des deux côtés, depuis l'avenue Mont-Royal à 700 pieds au Nord.
- DEMONTIGNY.—Du côté Sud, depuis la rue Visitation à la rue Wolfe.
- ST-DENIS.—Depuis le No 690 à 708.
- DESERY.—Du côté Ouest, depuis la rue Notre-Dame à la rue Ste-Catherine.
- DESERY.—Depuis la rue Ontario au trottoir permanent au Sud.
- DESRIVIERES.—Du côté Est, depuis la rue St-Jacques à la rue St-Antoine.
- DESRIVIERES.—Du côté Ouest, depuis la rue St-Jacques à la rue St-Antoine.
- DOMINION.—Du côté Est, depuis la rue Quesnel à la rue St-Antoine.
- ST-DOMINIQUE.—Du côté Est, depuis la rue Rachel à 200 pieds au Nord.
- DORION.—Vis-à-vis du No civique 271.
- DROLET.—Depuis le No civique 480 à la ruelle au Sud.
- DROLET.—Du côté Est, depuis la rue Roy à l'avenue des Pins.
- DRUMMOND.—Du côté Ouest, depuis le Nord de la rue Sherbrooke.
- DU COUVENT.—Du côté Est, depuis la rue Notre-Dame à la rue St-Antoine.
- DUFFERIN.—Du côté Est, depuis l'avenue Mont-Royal à la rue Gilford.
- DUFFERIN.—Du côté Est, depuis le Parc LaFontaine à l'avenue Mont-Royal.
- DUFFERIN.—Du côté Ouest, depuis le Parc LaFontaine à l'avenue Mont-Royal.
- AVE DULUTH.—Du côté Sud, depuis l'avenue Coloniale à la rue St-Dominique.
- AVE DULUTH.—Du côté Nord, depuis l'avenue Laval à l'avenue de l'Hôtel de Ville.
- AVE DULUTH.—Du côté Nord, depuis la rue Drolet à la rue Sanguinet.
- AVE DULUTH.—Du côté Nord, depuis la rue Cadieux à l'avenue Coloniale.
- AVE DULUTH.—Depuis la rue St-Dominique en allant vers l'Ouest jusqu'au trottoir permanent.
- DUROCHER.—Du côté Ouest, depuis la rue Sherbrooke à la rue Prince Arthur.
- STE ELIZABETH.—Des deux côtés, depuis la rue Craig à la rue Dorchester.
- STE-ELIZABETH DU PORTUGAL.—Du côté Ouest, depuis la rue St-Jacques à la track du Grand Tronc.
- CHATHAM.—West side, from Notre-Dame to G. T. R.
- CHATEAUGUAY.—South side, from Island to Laprairie.
- CHATEAUGUAY.—North side, from civic No. 147 to Charlevoix and South side, from Ropery to Charlevoix.
- CHENNEVILLE.—Both sides, from Craig to Vitré.
- ST. CHRISTOPHE.—Both sides, from Dorchester to St. Catherine.
- CITY COUNCILLORS.—From civic No 61 to 67.
- CLOSSE.—West side, from St. Catherine to 150 feet North.
- COLLEGE.—West side, from St. James to St. Antoine.
- COTE DES NEIGES ROAD & SHERBROOKE.—North East corner.
- COTE DES NEIGES.—East side, from Pine avenue to 90 feet Southwards.
- DALHOUSIE.—Both sides, from Common to Wellington.
- DAVIDSON.—From civic No. 17 to lane South of St. Catherine.
- DAVIDSON.—West side, from St. Catherine to 275 feet North.
- DELISLE.—Both sides, Western limits St. Joseph Ward to 300 feet East of Fulford.
- DELORIMIER.—Both sides, from Mount Royal avenue to 700 feet North.
- DEMONTIGNY.—South side, from Visitation to Wolfe.
- ST. DENIS.—From civic No. 690 to 708
- DESERY.—West side, from Notre-Dame to St. Catherine.
- DESERY.—East side, from Ontario to permanent sidewalk South.
- DESRIVIERES.—East side, from St. James to St. Antoine.
- DESRIVIERES.—West side, from St. James to St. Antoine.
- DOMINION.—East side, from Quesnel to St. Antoine.
- ST. DOMINIQUE.—East side, from Rachel to 200 feet North.
- DORION.—Opposite civic No. 271.
- DROLET.—From civic No. 480 to lane South
- DROLET.—East side, from Roy to Pine avenue.
- DRUMMOND.—West side, from North of Sherbrooke.
- DU COUVENT.—East side, from Notre-Dame to St. Antoine.
- DUFFERIN.—East side, from Mount Royal avenue to Gilford.
- DUFFERIN.—East side, from Park LaFontaine to Mount Royal.
- DUFFERIN.—West side, from Park LaFontaine to Mount Royal.
- DULUTH AVE.—South side, from Colonial to St. Dominique.
- DULUTH AVE.—North side, from Laval avenue to Hotel de Ville.
- DULUTH AVE.—North side, from Drolet to Sanguinet.
- DULUTH AVE.—North side, from Cadieux to Colonial.
- DULUTH AVE.—From St. Dominique Westward to permanent sidewalk.
- DUROCHER.—West side, from Sherbrooke to Prince Arthur.
- ST ELIZABETH.—Both sides, from Craig to Dorchester.
- ST. ELIZABETH DU PORTUGAL.—West side, from St. James to G. T. R. tracks.